RCS : TOULOUSE
Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1991 B 00323
Numéro SIREN : 380 830 125
Nom ou dénomination : ALPHA FILM

Ce dépôt a été enregistré le 21/09/2018 sous le numéro de dépôt B2018/026198

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE TOULOUSE

2196107

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/026198**
n° de gestion : **1991B00323**
n° SIREN : **380 830 125 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 21/09/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

ALPHA FILM - Société par actions simplifiée
7 rue René Sirot Centre Commercial Larrieu 31094 Toulouse Cedex 1 -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels

2196107

Greffe du Tribunal de Commerce de Toulouse - place de la Bourse BP 7016
31068 TOULOUSE Cedex 7
Tél : 05 61 11 02 00 - Fax : 05 40 00 46 06

026 198

(1) **BILAN SIMPLIFIÉ** — DGFiP N° 2033-A 2018

Imprimé obligatoire (art. 302 Septies A du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société ALPHA FILM SAS — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 7 RUE RENE SIROT 31094 TOULOUSE

Numéro SIRET * : 3 8 0 8 3 0 1 2 5 0 0 0 2 3

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 1 2 — Durée de l'exercice précédent * : 1 2

ACTIF

			Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122017 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122016 Net 4
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
	Autres *	014		016		
Immobilisations corporelles *		028		030		
Immobilisations financières * (1)		040	7 931 482	042	7 931 482	7 857 675
Total I (5)		044	7 931 482	048	7 931 482	7 857 675
STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052		
STOCKS Marchandises *		060		062		
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	408 000	070	408 000	357 360
	Autres * (3)	072	15 195	074	15 195	26 846
Valeurs mobilières de placement		080	8 470 000	082	8 470 000	10 840 000
Disponibilités		084	1 340 739	086	1 340 739	1 410 352
Charges constatées d'avance *		092		094		
Total II		096	10 233 934	098	10 233 934	12 634 557
Total général (I+II)		110	18 165 416	112	18 165 416	20 492 232

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
Capital social ou individuel *	120	7 744	7 744
Ecarts de réévaluation	124		
Réserve légale	126	1 355	1 355
Réserves réglementées*	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		
Report à nouveau	134	17 387 276	16 978 419
Résultat de l'exercice	136	514 331	408 857
Provisions réglementées	140		
Total I	142	17 910 706	17 396 375
Provisions pour risques et charges **Total II**	154		
Emprunts et dettes assimilées	156		2 840 398
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
Fournisseurs et comptes rattachés *	166	26 705	12 999
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 5 054)	172	228 004	242 461
Produits constatés d'avance	174		
Total III	176	254 709	3 095 857
Total général (I + II + III)	180	18 165 416	20 492 232

1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	73 807
3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFiP N° 2033-B 2018

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts) — Désignation de l'entreprise : Société ALPHA FILM SAS — Néant [] *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31 12 2017 (1)	Exercice N-1 clos le 31 12 2016 (2)	
Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires	209	210		
Production vendue : biens		215	214		
Production vendue : services *		217	218	340 000 / 297 800	
Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
Production immobilisée *			224		
Subventions d'exploitation reçues			226		
Autres produits			230	0	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	340 000 / 297 800	
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
Variation de stock (marchandises) *			236		
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240		
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	69 527 / 129 390	
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	3 999	244	14 010 / 17 719
Rémunérations du personnel *			250	146 627 / 85 757	
Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	41 997 / 50 768	
Dotations aux amortissements *			254		
Dotations aux provisions			256		
Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259	262	0	
Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260			
Total des charges d'exploitation (II)			264	272 161 / 283 633	
- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			270	67 839 / 14 167	
Produits financiers (III)			280	666 502 / 604 297	
Produits exceptionnels (IV)			290	32 969 / 1 211	
Charges financières (V)			294	7 481 / 16 900	
Charges exceptionnelle : dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) (VI)		347	300		
Charges exceptionnelle : dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) (VI)		348			
Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	245 498 / 193 918	
- BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)			310	514 331 / 408 857	
- RÉSULTAT FISCAL — Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	514 331 / 314	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
Provisions non déductibles *			322		
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	245 498	
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247	330		
écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*		248			
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			251		
(Part de loyers dispensés de réintégration)		249			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
Entreprise nouvelles (44 sexies)		986			
Zone franche urbaine (44 octies et octies A)		987			
Zones restructuration de la défense (44 terdecies)		127			
Zones de revitalisation rurales (44 octodecies)		138			
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981			
Jeune entreprise innovante (44 sexies A)		989			
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991		342	
Pôles de compétitivité hors CJCE (art 44 undecies)		990			
ZFA (44 quindecies)		345			
Investissements outre-mer		344			
Créance due au report en arrière du déficit		346			
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"		655		350	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS — Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			352	759 829 / 354	
Déficit de l'exercice reporté en arriere : (Entreprises I.S. seulement)			356		
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS — Bénéfice col. 1 Déficit col. 2			370	759 829 / 372	

Imprimé N° 010009 en Euros

Société ALPHA FILM SAS
7 RUE RENE SIROT

31094 TOULOUSE

ANNEXE DU 01/01/2017 AU 31/12/2017

LEVY YVAN Expert Comptable
8 RUE MONDRAN

31400 TOULOUSE
05.61.91.68.07

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Autres créances	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	477 788
Total	477 788

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 020
Dettes fiscales et sociales	17 922
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	33 942

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Charges et produits constatés d'avance

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus

ALPHA FILM

Société par Actions Simplifiée au capital de 7 744,40 Euros

Siège social : 7 rue René Sirot Centre Commercial Larrieu 31094 TOULOUSE CEDEX 1

RCS TOULOUSE 380 830 125

EXTRAIT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2018

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition de la Présidente, décide d'affecter **le bénéfice** de l'exercice clos le **31 décembre 2017**, s'élevant à **514 331 euros** de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice : 514 331 euros

En totalité au compte « report à nouveau » dont le montant s'élève ainsi à 17 901 607 euros.

L'assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au titre des trois exercices précédents.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Marie-Françoise OURNIER
Présidente

Marine OURNIER
Directrice Générale

Mathieu OURNIER
Directeur Général

Fernand MOLINA
Expert Comptable Diplômé
Commissaire aux Comptes

Siret 338 644 131 00025 - Membre d'une association agréée acceptant le règlement des honoraires par chèque.

SOCIETE ALPHA FILM

Société par Actions simplifiée au capital de 7 744,40 €

Siège social : Centre Commercial de Gros. 7, Rue René SIROT

31084 – TOULOUSE CEDEX 1

R.C.S : TOULOUSE 380 830 125

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/12/2017

46, Rue de Marclan - 31600 MURET - Tél. 05 61 56 83 64 - Fax 05 61 56 88 26

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ALPHA FILM, société par actions simplifiée au capital de 7 744,40 € relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations.

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportés face à ces risques.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié la réalité et l'exhaustivité des écritures comptables liées aux mouvements financiers et nous nous sommes assurés de la cohérence et de la concordance avec les pièces justificatives des transactions effectuées avec les filiales. Par ailleurs nous nous sommes également assurés du caractère raisonnable des évaluations décrites au dans l'annexe sur les comptes de l'exercice et, en particulier sur l'évaluation des immobilisations financières notamment.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels.

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

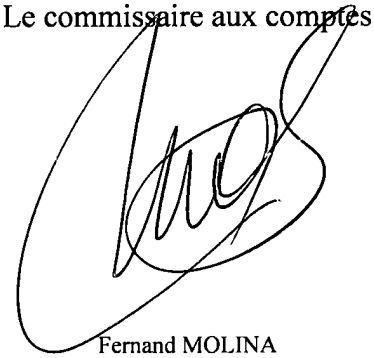
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Toulouse, le 12 juin 2018,

Le commissaire aux comptes



Fernand MOLINA

DGFiP N° 2033-A 2018

formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du Code Général des Impôts)

① BILAN SIMPLIFIÉ

Désignation de l'entreprise : Société ALPHA FILM SAS — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 7 RUE RENE SIROT 31094 TOULOUSE

Numéro SIRET * : 38083012500023

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements - Provisions 2	Exercice N clos le 31122017 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122016 Net 4
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012		
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028		030		
	Immobilisations financières * (1)		040	7 931 482	042	7 931 482	7 857 675
	Total I (5)		044	7 931 482	048	7 931 482	7 857 675
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	408 000	070	408 000	357 360
		Autres * (3)	072	15 195	074	15 195	26 846
	Valeurs mobilières de placement		080	8 470 000	082	8 470 000	10 840 000
	Disponibilités		084	1 340 739	086	1 340 739	1 410 352
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	10 233 934	098	10 233 934	12 634 557
	Total général (I+II)		110	18 165 416	112	18 165 416	20 492 232

PASSIF

		Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
Capital social ou individuel *	120	7 744	7 744
Ecarts de réévaluation	124		
Réserve légale	126	1 355	1 355
Réserves réglementées*	130		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		
Report à nouveau	134	17 387 276	16 978 419
Résultat de l'exercice	136	514 331	408 857
Provisions réglementées	140		
Total I	142	17 910 706	17 396 375
Provisions pour risques et charges **Total II**	154		
Emprunts et dettes assimilées	156		2 840 398
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
Fournisseurs et comptes rattachés *	166	26 705	12 999
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 5 054)	172	228 004	242 461
Produits constatés d'avance	174		
Total III	176	254 709	3 095 857
Total général (I + II + III)	180	18 165 416	20 492 232

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	73 807
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

LEVY YVAN Expert Comptable

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) — DGFiP N° 2033-B 2018

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts) — Désignation de l'entreprise : Société ALPHA FILM SAS — Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

			Exercice N clos le 31 12 2017	Exercice N-1 clos le 31 12 2016		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * — dont export et livraisons intracommunautaires	209		210		
	Production vendue : biens	215		214		
	Production vendue : services *	217		218	340 000	297 800
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230		0
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	340 000	297 800
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240		
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242	69 527	129 390
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	3 999	244	14 010	17 719
	Rémunérations du personnel *			250	146 627	85 757
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	41 997	50 768
	Dotations aux amortissements *			254		
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges : dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262		0
	Autres charges : dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)			264	272 161	283 633
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	67 839	14 167
	Produits financiers (III)			280	666 502	604 297
	Produits exceptionnels (IV)			290	32 969	1 211
	Charges financières (V)			294	7 481	16 900
	Charges exceptionnelle : dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) (VI)	347		300		
	Charges exceptionnelle : dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) (VI)	348				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	245 498	193 918
- BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	514 331	408 857

B - RÉSULTAT FISCAL

					Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	514 331	314					
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316							
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318							
Provisions non déductibles *						322							
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324	245 498						
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		330							
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251							
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998							
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999							
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997					
Entreprise nouvelles (44 sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987		Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127		Zones de revitalisation rurales (44 quindecies)	138		342	
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990			
ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346					350	
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"				655									
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	759 829	354					
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)						356							
Déficits antérieurs reportables ; * dont imputés sur le résultat :								360					
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	759 829	372					

Société ALPHA FILM SAS
7 RUE RENE SIROT

31094 TOULOUSE

ANNEXE DU 01/01/2017 AU 31/12/2017

LEVY YVAN Expert Comptable
8 RUE MONDRAN

31400 TOULOUSE
05.61.91.68.07

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Autres créances	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	477 788
Total	477 788

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 020
Dettes fiscales et sociales	17 922
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	33 942

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Charges et produits constatés d'avance

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Engagements reçus